



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente vise à répondre à la question inscrite au feuillet du 30 mars 2023 par la députée de Vaudreuil concernant les logiciels spécialisés utilisés par les corps de police du Québec dont l'objectif est de simplifier les enquêtes en matière de pornographie juvénile.

Essentiellement, la députée de Vaudreuil cherche à savoir si :

- la Sûreté du Québec (SQ) a déjà utilisé un tel logiciel et, si oui, lequel ou lesquels;
- la SQ utilise actuellement un tel logiciel et, si oui, lequel, depuis quand, et pour combien de temps encore s'est-elle engagée à l'utiliser;
- d'autres corps de police municipaux (CPM) utilisent ce type de logiciel au Québec.

Pour assister les enquêteurs dans leur travail et augmenter la rapidité du traitement de la preuve, la SQ utilise effectivement plusieurs logiciels spécialisés acquis au fil des années, selon les processus d'adjudication et d'attribution des contrats publics prévus à la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

Certains logiciels permettent d'identifier les suspects qui consultent et qui distribuent des images pédopornographiques alors que d'autres permettent d'extraire ou de classer la preuve obtenue lors des perquisitions. À l'heure actuelle, la SQ utilise le logiciel Axiom de la compagnie Magnet Forensics, qui est principalement utilisé pour classer et catégoriser des images de pornographie juvénile afin d'identifier des victimes et des suspects ainsi que pour classer la preuve. Ce contrat est en vigueur depuis 2020 et il est renouvelable annuellement.

... 2

Les CPM ont tous compétence pour enquêter sur la pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit, mais seulement les CPM de niveaux 3 et supérieurs ont compétence pour mener des enquêtes dans d'autres circonstances.

La SQ et les CPM de niveaux 3 et supérieurs enquêtent d'ailleurs en concertation pour contrer la pornographie juvénile au Québec, depuis la création de l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile, le 1^{er} octobre 2021. Certains CPM utilisent le même logiciel que la SQ, alors que d'autres en utilisent un différent. Le choix des logiciels peut varier selon les besoins et les spécificités de chaque corps de police, ceux-ci étant autonomes en ce domaine.

Le ministère de la Sécurité publique ne dispose pas d'un inventaire des différents logiciels utilisés par les CPM. Il n'a pas non plus connaissance d'aucun enjeu soulevé à cet égard.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



François Bonnardel

N/Réf. : 2023-11123